

FICHE DE POSTE

Coordonnateur de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA)

Référent départemental des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL)

<u>Poste</u>	<p>→ Coordonnateur CDOEA (50 %) et référent départemental PIAL (50 %) → Poste ouvert aux enseignants spécialisés titulaires du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou d'un certificat équivalent.</p> <p>Membre du service départemental de l'École inclusive (SDEI), le coordonnateur CDOEA-référent départemental PIAL est un enseignant spécialisé qui exerce ses activités sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'éducation nationale et sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale - Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN-ASH) dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par l'IEN-ASH.</p>
<u>Missions</u>	<p>En tant que coordonnateur CDOEA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il assure des missions de conseils et d'informations sur les questions relatives à l'orientation vers les enseignements adaptés, auprès des familles, des enseignants, des directeurs et des chefs d'établissement, des enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap et des partenaires institutionnels ; - il organise les équipes techniques de la CDOEA ainsi que les sessions plénières ; - il est en relation avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour les élèves scolarisés en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ; - il contribue à l'élaboration du projet du jeune pour lequel est envisagée une scolarité en SEGPA et en assure le suivi administratif ; - il assure le suivi des affectations des élèves en SEGPA et en ULIS ; - il participe à la préparation des opérations de carte scolaire en réalisant des études prospectives sur les effectifs en SEGPA et en ULIS. <p>En tant que référent départemental PIAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il aide au diagnostic et à l'établissement des besoins pour chaque PIAL ; - il assure le suivi des besoins des PIAL et tient à jour les tableaux de bord au niveau départemental ; - il participe au suivi du matériel pédagogique adapté ; - il participe à l'organisation administrative de la formation des personnels des PIAL, et notamment les AESH, les enseignants, les coordonnateurs PIAL, les AESH référents ; - il participe aux formations et aux groupes de travail mis en place par le SDEI, sous la responsabilité de l'IEN-ASH.

<p><u>Conditions d'exercice</u></p>	<p>Ce poste nécessite de la disponibilité. La charge de travail dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est rattaché au SDEI, situé à la DSDEN du Gers. Des déplacements dans un secteur géographique donné comprenant des écoles et des établissements du second degré (privés et publics) peuvent être nécessaires. Une autonomie dans la mise en œuvre de l'activité est accordée mais assortie du respect des échéances dans le cadre des orientations fixées. À la fin de chaque année scolaire, un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de sa lettre de mission, sera rédigé et adressé à l'IEN-ASH.</p>
<p><u>Compétences et qualités requises</u></p>	<p><u>Deux aspects essentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la loyauté vis-à-vis de la hiérarchie et de l'institution ; - la capacité à faire preuve d'empathie et de solides qualités en communication et en relations humaines. <p><u>Compétences générales attendues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - témoigner d'une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant les différents parcours de scolarisation, les aides humaines et matérielles possibles et l'accompagnement à la scolarisation des élèves en grande difficulté et en situation de handicap ; - être capable d'aider les personnels dans la mise en œuvre de parcours de formation des élèves en situation de handicap ; - être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, - se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences ; - connaître et respecter les contraintes de la communication institutionnelle, du circuit hiérarchique, savoir rendre compte, respecter la discrétion professionnelle ; - disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires ; - maîtriser l'outil informatique (traitement de texte, tableur, diaporama, bases de données, messagerie) et des outils académiques en usage.
<p><u>Personne à contacter</u></p>	<p>Sandra DUCES, IEN ASH, Service départemental de l'École inclusive du Gers sdei32@ac-toulouse.fr ou 05 67 76 51 58</p>